



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE
17, Place du Jeu de Paume
80134 HANGEST-EN-SANTERRE

PROCES VERBAL DU 2 MARS 2026

Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 12

L'An Deux mille vingt-six, le deux mars à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

Messieurs JUBERT - MAZINGUE- DAMAY- DURAND-PARENT
Mesdames BENNEZON-LEBLOND -DEJARDINS-DESARDILLERS-RONCIERE-VILBERT

Excusé(e)s :

- *Mme BERTOUX donne pouvoir à Mr JUBERT*

Absents :

- *Mr MERCIER*
- *Mme COTTINET*
- *Mr BREUX*

Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 22 janvier 2026.

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

Présentation et vote du CFU 2025 du budget principal et budget annexe Maison Médicale

Affectation du résultat budget principal et budget annexe

Mr le Maire explique que les points 1 et 2 sont ajournées et seront votés lors d'une prochaine réunion de conseil, suite à problème technique au niveau national du logiciel comptable de la trésorerie, nous n'avons pas reçu les éléments pour le moment.

Valider les propositions d'investissement 2026, débat d'orientation budgétaire (DOB)

DOB 2026

Mr le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un budget de besoin et que tout ne pourra pas forcément être réalisé. Les travaux soumis à une demande de subvention ne seront engagés qu'après la confirmation de l'accord de celle-ci.

Il rappelle que les investissements seront aussi à adopter en fonction des souhaits du nouveau Conseil municipal. Il y aura un ajustement et des choix à prévoir lors de l'élaboration du budget tenant compte des priorités retenues par la nouvelle assemblée.

BUDGET PRINCIPAL

VOIRIE :	
Complément parking/trottoir rue d'Arvillers	3 600.00 € TTC
Sécurisation liaison centre de loisirs/école	7 500.00 € TTC
Achat véhicule	25 000.00 € TTC
Borne de propreté canine (poubelle/distributeur)	2 500.00 € TTC
ADMINISTRATION :	1000.00 € TTC
Numérisation registre état-civil	
BÂTIMENT :	
Remplacement porte médiathèque	5000.00 € TTC
Etude Mille Club	49 500.00 € TTC (RAR)
Travaux Mille Club	119 000.00 € TTC (RAR)
Meubles salle des fêtes	10 000.00 € TTC
CIMETIERE :	
Mise en accessibilité allées principales du cimetière	53 000.00 € TTC
Reprise concession	25 000.00 € TTC
ECOLE/PERISCOLAIRE	
Rayonnage réserves centre de loisirs	12 000.00 € TTC
Centrales PPMS	2 500.00 € TTC

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

Etude pour extension ou construction	50 000.00 € TTC (RAR)
--------------------------------------	-----------------------

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité les propositions d'investissements 2026.

Valider le choix de l'animation musicale pour le repas des aînés d'octobre 2026

Mr le Maire explique que nous avons été démarchés par l'association LES NOUVEAUX TALENTS pour l'animation du repas des aînés. Après recherche de renseignements auprès des collectivités voisines, les retours sont assez positifs.

Tarifs : 400€ avec repas ou 500€ sans les repas.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de l'association LES NOUVEAUX TALENTS pour l'animation du repas des aînés avec les repas à notre charge, pour un montant de 400€

Valider le devis du feu d'artifice pour le 13 juillet 2026

Monsieur le Maire présente le devis de la société WAGNON, pour le feu d'artifice (composition RUGGIERI) du 13 juillet 2026 pour un montant de 4775.00€ TTC. Offre équivalente à celle de 2025, en prestation et en remise de prix.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le devis du feu d'artifice du 13 juillet 2026.

Préparer le scrutin pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Composition du bureau pour les élections du 15 mars 2026

8h00-10h30	
accueil	Julie BERTOUX
signature	Philippe DURAND
vote	Régis PARENT
responsable de bureau	Julie BERTOUX
10h30-13h00	
accueil	Patrick JUBERT
signature	Anne-Catherine LEBLOND
vote	Martine DESJARDINS
responsable de bureau	Patrick JUBERT
13h00-15h30	
accueil	Rodrigue MAZINGUE
signature	Olivier DAMAY
vote	Roger DESMET
responsable de bureau	Rodrigue MAZINGUE
15h30-18h00	
accueil	Frédérique VILBERT
Signature	Magalie BENNEZON
Vote	Aude RONCIERE
responsable de bureau	Frédérique VILBERT

Une convocation sera envoyée à chaque élu et il sera demandé à chaque président de bureau d'être présent à 8h00 et 18h00 afin d'accomplir les formalités administratives.

Proposer le prix et le principe concernant la vente de bois suite à l'élagage des platanes de la Place du Jeu de Paume

Suite à l'élagage des platanes place du jeu de Paume, Mr le Maire propose de vendre ce bois :

- 4 lots équivalents à 2 stères : prix de vente 35€ / stère enlevé
- Paiement par chèque
- Tirage au sort pour les personnes qui sont intéressés, après inscription en Mairie, avant le 27 mars 2026 pour acquisition d'un lot.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire concernant le prix et le principe de vente du bois.

Choisir le prestataire pour la mission d'assistance maître d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation/extension ou construction de la maison médicale

Suite à la consultation diffusée le jeudi 19 février 2026, Mr le Maire demande aux élus de choisir le prestataire pour les travaux de réhabilitation/extension ou construction de la maison médicale. Il rappelle, que conformément au Code de la commande publique, la Commune a lancé une consultation simplifiée car le marché est inférieur à 40 000€ HT.

Mr le Maire présente les 3 propositions.

-MPI : 39 788.00 € HT soit 47 745.60 TTC

-CABINET 2 H : 45 000.00 € HT soit 54 000.00 € TTC

-INTERVAL : trop de charge de travail actuelle donc aucune proposition de leur part

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la société MPI, avec qui, nous avons déjà travaillé concernant la réhabilitation de la Salle Notre Dame.

Valider le montant des frais d'accueil pour les enfants extérieurs à la commune

Mme CABOCHE explique que l'on a lancé les inscriptions pour la rentrée 2026.

Aujourd'hui, nous facturons 200 €/enfant pour que les familles puissent profiter des mêmes services aux mêmes tarifs que les enfants hangestois.

Mme CABOCHE demande le maintien pour ce service, de ce montant pour l'année 2026/2027.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, la participation de 200€ des familles extérieures à la commune pour les frais d'accueil de leur enfant

Valider le choix du prestataire pour le spectacle de l'arbre de Noël 2026

Mme VILBERT explique qu'au vu de la forte demande pour les prestations au moment de Noël, il a été décidé de solliciter, le prestataire de l'an dernier, les spectacles de Fred, qui propose 2 spectacles :

- Pour les maternelles : spectacle « Zouick, Fouick, Touick » à 10H00 (durée 40 minutes)
- Pour les élémentaires : spectacle « TacticOptik » à 13h45
- Devis : 1455.90€ TTC

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Compagnie Les spectacles de Mr FRED.

Définir le principe de distribution de nichoirs à mésanges, prédateur naturel des chenilles processionnaires et de pièges à frelons asiatiques

Mr le Maire présente un projet, en partenariat avec la fédération des chasseurs, qui permettrait de distribuer des nichoirs à mésanges (40 pièces) et des pièges à frelons asiatiques (100 pièces)

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'organisation suivante :

-Placer sur les espaces communaux plusieurs nichoirs et pièges à frelons (terrain de foot, parc de la médiathèque...). -Proposition de donner aux personnes qui ont des abeilles : Mme COTTINET et Mr BONNEVIE.

-Proposer à la population volontaire de récupérer le matériel restant (communication à cet effet de retrait possible (1 par famille, dans la limite du stock)

Informations diverses

-La réception de l'immeuble de l'agence postale communale a été réalisée le mercredi 28 janvier. La réalisation des travaux est globalement satisfaisante, peu de réserves constatées. Les locataires finalement très heureux du résultat, après quelques mois, évidemment, de contraintes dans l'occupation de leurs logements.

- Information de Somme Numérique concernant la commercialisation de la fibre à Hangest en Santerre au 1er février 2026, lors d'une réunion en Mairie de Moreuil. Le tableau vous sera diffusé par mail.

- Mr le Maire confirme la création d'une nouvelle association à Hangest en Santerre, « Les liens du bien-être », avec un premier évènement réservé aux femmes « ELLES UP » en lien avec la journée de la femme, le 14 Mars, à la salle des fêtes.

- Nous avons réceptionné en Mairie l'arrêté émanant de la Préfecture, relatif au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), annexé sur les dépenses en cours de l'exercice 2024, pour un montant total de 173.442,81 Euros

- Mr le maire s'est déplacé le lundi 9 février, aux établissement BONDUELLE à l'usine d'Estrées Mons, suite à l'offre de récupérer quelques fardeaux de boîtes de conserve, en faveur des associations qui en auraient besoin pour des lots. Un courrier sera transmis aux Présidents d'association, et aux Parents d'élèves pour confirmer les besoins.

- Les employés communaux sont allés récupérer à titre gratuit, un kit Sensibilis'Haie à la ferme du bois à Hébécourt le jeudi 15 janvier, suite à un appel à projet proposé par la fédération départementale des chasseurs de la Somme, auquel nous avons candidaté. Le kit comprend une vingtaine de fruitiers et quelques arbres de haute tige. - Les plantations ont été réalisées dans la semaine suivante.

- L'imprimante de la médiathèque a rendue l'âme, malgré des tentatives de sauvetage. Nous avons donc été contraint de la remplacer rapidement par l'achat d'une neuve aux établissements BOULANGER pour un montant de 289,99 Euros TTC.

- Le calvaire cassé en sortie de village direction Arvillers, a été ressoudé le mercredi 28 janvier. Les employés municipaux ont ajouté dans la continuité un renfort afin de le consolider.

- Mr le Maire informe, l'accueil d'une stagiaire à la médiathèque pour 10 jours, du 02 au 13 Février, élève en Première Pro, au lycée Jean Racine de Montdidier, habitante du Quesnel.

- Le village accueillera la manifestation organisée par le Conseil Départemental, le Village des Sports, le samedi 13 juin 2026. Une première réunion d'information organisée par les services du Département a eu lieu le lundi 9 février, en Mairie. Une seconde est programmée le 3 mars. Outre les clubs et associations locales, ont déjà validé leur participation, les clubs de tennis, basket, tir à l'arc, badminton de Moreuil, le club de rugby de Montdidier, d'autres sont attendues.

- Rappel du mail transmis par Mr le Maire aux élus concernant la plate-forme de déchets vert, suite à la réunion organisée au siège de la CCALN le 10 février. Il en ressort que les règles déjà énoncées, plateforme fermée avec accès contrôlé, et mise en place sur un terrain communal, seront dorénavant appliquées. Ce qui n'est pas notre cas, alors que la plupart des autres communes, neuf sur douze, s'y sont déjà conformées. Il y aura donc lieu pour la prochaine mandature d'avoir une réflexion complète, à savoir maintien du service à la population, ou pas. Et si oui, étudier rapidement l'incidence financière pour la création d'une plate formée, accessibles à certains créneaux horaires.

- Mr Laurent Guimiot est inscrit à une formation pour son habilitation électrique, formation de deux jours début avril.

- Nous sommes contraints de lancer en urgence un recrutement en CDD d'un animateur périscolaire, du 16/03 au 10/04 à minima, pour palier à l'absence de Mr Tanguy DELARUE, pour raison de santé.

- Mr Le Maire informe avoir reçu une demande de l'Office de Tourisme Intercommunal, pour la mise en place dans la commune d'un panneau d'information des évènements programmés durant la saison estivale.

- La Préfecture nous a informé du refus de l'autorisation environnemental d'exploiter un parc éolien à Braches, composé de deux éoliennes et un poste.

- Une réunion d'information et de remise à niveau à destination du 3^{ème} âge, concernant la conduite et les panneaux de signalisation sera organisée par la Préfecture le lundi 11 mai 2026, avec la présence de la Sécurité Routière, de la Gendarmerie, et différents intervenant, à Hangest en Santerre.

- Des ateliers numériques sont programmés à la médiathèque au nombre de quatre, le premier a eu lieu aujourd'hui après-midi, le 2 mars.

- Après concertation lors d'un conseil d'école extraordinaire le 30 janvier, le renouvellement de la semaine de 4 jours a été entériné par un vote : 11 Favorable, 1 abstention. La demande de renouvellement pour un maintien de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours par semaine, a été transmise validée à l'académie d'Amiens.

- Mr le Maire, a signé la pétition demandant l'inscription rapide de la proposition de loi « Mariage » à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, portée par Mr le Sénateur Stéphane DEMILLY. Cette proposition vise à soutenir les maires placés dans une situation intenable, soit célébrer des unions, impliquants des personnes sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français, soit refuser et s'exposer à de lourdes sanctions pénales, financières et à l'inéligibilité.

- échanges autour d'une action de nettoyage de la nature, Mr le Maire, réitère son souhait d'organiser cet événement sur Hangest, et propose de s'organiser afin de pouvoir le réaliser l'année prochaine

- Mr DAMAY demande des infos complémentaires sur le fait qu'un mât de mesure a été installé chemin de St MARD. En effet, il rappelle que nous avons voté contre lors d'un conseil municipal précédent. Mr le Maire explique que cette installation n'engage pas l'acceptation d'un projet éolien, et que le vote concernait un parc éolien voisin.

- Il est évoqué également, un problème avec le phare de la maison médicale qui éblouit, Mr le Maire, propose de se rapprocher des occupants, afin de solutionner ce problème.

Séance levée à 22H30.